



Convocation ordonnance pénale érronée et reçue plus d'un an après

Par **vybz971**, le **14/11/2013 à 08:18**

Bonjour,

Les faits: infraction délictuelle routière lié à l'alcool datant du 07/10/2012.

J'ai été convoqué le 07 mars 2012 au tribunal de grande instance. Je me suis présenté. J'ai été "oublié". Ils ne m'ont pas appelé. J'ai quand même signalé ma présence.

Je reçois aujourd'hui un courrier datant du 05 novembre 2013. Une convocation ordonnance pénale pour le 21 novembre 2013. Les faits indiqués dessus correspondent à mes infractions. Cependant il est précisé faits réalisés le 07/09/2013 alors que c'était le 07/10/2013.

Ma requête: Ces erreurs me permettent-elles d'effacer ma peine? Dois-je me présenté le 21/11/2013 ? Dois-je notifier les erreurs ? Qu'est ce que je pourrais faire en ma faveur ?
Merci.